



Litige usurpation d'identité ratp

Par **Julie**, le **12/10/2010** à **13:05**

Bonjour,

J'ai reçu il y a environ un an une contravention de la RATP pour "non présentation du titre de transport". Etant donné que je n'avais pas été contrôlée avec ou sans titre de transport à la date de l'infraction, j'ai appelé la RATP pour contester ce PV. La RATP m'a demandé de lui fournir différents papiers (Copie carte d'identité, pass navigo).

Par retour de courrier j'ai appris que la personne qui a été contrôlée et s'est faite passer pour moi n'a présenté AUCUNE pièce d'identité mais a seulement donné mon nom et mon adresse et a signé. D'après la RATP, la signature apposée sur le PV est très ressemblante à celle apposée sur ma carte d'identité... (déjà bien inquiétant en soi)

J'ai donc écrit à la RATP une lettre pour leur expliquer les faits et demander comment ils pouvaient dire que c'est moi qui me trouvait à cet endroit là sans avoir contrôlé de papier d'identité.

Pour toute réponse j'ai reçu une amende majorée...

J'ai donc déposé plainte pour usurpation d'identité et envoyé le tout au Tribunal (adresse donné par la RATP pour tout contestation).

J'ai reçu hier un courrier me disant que ma plainte était classée sans suite car ils n'ont pas pu identifier l'auteur des faits.

Soit.

Mais alors, que va-t-il se passer ? Vont-ils continuer à me réclamer une amende alors qu'ils

n'ont absolument aucune preuve que je me trouvais à cet endroit à ce moment là ? (j'ai même demandé à la personne avec qui je vis d'attester que je me trouvais bien à mon domicile à ce moment là).

Quels sont mes recours ? Pourquoi dois-je prouver que je n'étais pas là alors qu'aucune preuve n'indique que j'y étais ?

Je suis demandeuse de tous vos conseils !

Merci d'avance

Julie